

Direction des routes et des mobilités
TERRITOIRE : SUD-EST
SECTEUR : LE TEIL

ARRETE TEMPORAIRE N° 830 ADC EH 25 RD0458A
Portant réglementation de la circulation routière (DRM 203)

Le Président,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents,
VU l'arrêté de M le Président du Département portant délégation de signature au signataire du présent arrêté,
VU la demande en date du 29/07/2025 de la Communauté de Communes de Berg et Coiron demeurant 33 grand rue 07170 VILLENEUVE DE BERG
direction@bergetcoiron.fr
Considérant l'organisation de la manifestation "le village des sciences", afin d'assurer la sécurité des organisateurs et des usagers de la voie, il y a lieu de régler la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à la Communauté de communes de Berg et Coiron d'organiser la manifestation "le village des sciences", la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après définies sur la :

RD 458A du PR 0+0 au PR 0+670 hors agglomération de la commune de MIRABEL

La circulation des véhicules de toutes natures sera interdite hors véhicules de secours, navettes dédiées à l'évènement, riverains, organisateurs et exposants.

Du 11/10/2025 08h00 au 12/10/2025 19h00.

La gestion du filtrage d'accès sera à la charge du bénéficiaire et devra être placée sous la surveillance d'au moins un membre de l'organisation

S'agissant d'une voie sans issue aucune déviation ne sera mise en place

La circulation sera rétablie le 12/10/2025 à 19h00

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge de la Communauté de Communes de Berg et Coiron chargée de son exécution. Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992. Elle sera retirée à la fin des travaux.

La Communauté de Communes de Berg et Coiron devra avoir la capacité d'assurer pendant toutes les périodes d'utilisation une intervention immédiate en cas de panne ou de détérioration du matériel de signalisation du chantier, de jour comme de nuit, en semaine, week-end et jour férié.

Nom, numéro de téléphone et courriel de référence pour ces interventions : TREMBLEY Guy Tél : 07.57.97.05.12 Courriel : direction@bergetcoiron.fr

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux sur le site www.telerecours.fr ou devant le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Fait à PRIVAS, le

24 SEP, 2025

Le Directeur des Routes et des Mobilités,


Yann BACCONNIER

DIFFUSION POUR EXECUTION DU PRESENT ARRETE :

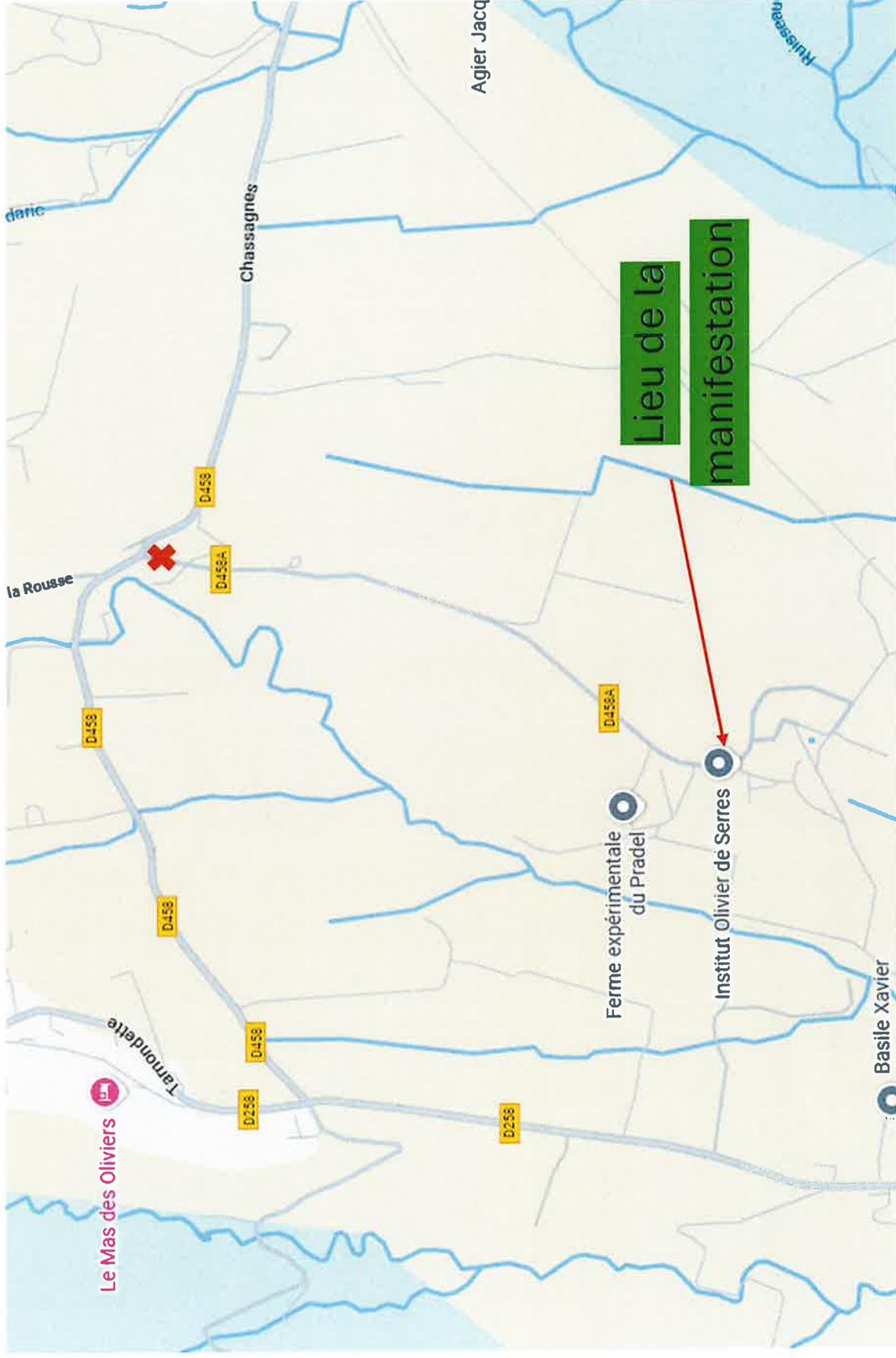
- > M. le Directeur de la Com com de berg et Coiron,
- > M. le Président (DRM / SUD-EST / LE TEIL),
- > M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,

DIFFUSION POUR INFORMATION :

- > La commune de MIRABEL,
- > Région AURA - Service Transport 07,
- > M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche,
- > Le REER et REERa du Secteur Opérationnel de LE TEIL

Géo-référence consultable à l'adresse suivante : <https://geoportail.ardeche.fr/infostrafic07/>

830 ADC EH 25 RD0458A – Schéma de déviation



→ DNN
- Coupe pour manifestation
- CP fait par les Com Com
- PV en place
- Accès des locaux possible

De : Guy TREMBLEY <direction@bergetcoiron.fr>
Envoyé : mardi 29 juillet 2025 14:18
À : routes TSE <routes.TSE@ardeche.fr>
Cc : Eric FAURE <servicestechniques@bergetcoiron.fr>
Objet : Demande fermeture de la RD 458A les 11 et 12/10/25

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de direction@bergetcoiron.fr. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Suite à la réunion sur site tenue le 22 juillet dernier en présence de Monsieur Pascal Barbaud, je me permets de solliciter la fermeture de la RD 458A (route du Pradel) entre le samedi 11 octobre à 9 h et le dimanche 12 octobre à 19 h. Durant ce WE, l'accès "grand public" au village départemental des sciences s'effectuera en effet par navette depuis Villeneuve-de-Berg et / ou St-Jean-le-Centenier. Seuls les exposants et personnels du Lycée agricole 'Olivier de Serres', de la communauté de communes Berg & Coiron, de la commune de Mirabel et du CCSTI 07 (organisateur) seront autorisés à y accéder en voiture. Le filtrage des entrées à l'intersection avec la RD 458 s'effectuera sous notre contrôle. Durant cette période, le stationnement le long de cette même départementale devra également être interdit aux abords du site.

Merci de bien vouloir accuser réception de ma demande et m'indiquer, le cas échéant, les démarches complémentaires à effectuer.

Restant à votre disposition.

Bien à vous.

--
Guy Trembley
Directeur Général des Services
Communauté de communes Berg & Coiron
33 grand rue
07170 Villeneuve de Berg
04 82 77 11 32 / **07 57 97 05 12 (nouveau numéro)**
direction@bergetcoiron.fr
www.bergetcoiron.fr
facebook.com/BergetCoiron

